



Le syndicaliste

Libre et indépendant
journal de l'UD FO 91 Juin 2026 - n°205



ENSEMBLE ON AVANCE !

UDF091@FORCE-OUVRIERE.FR - WWW.UDF091.FR

Ce numéro du « syndicaliste », journal de l'UD FO 91, a été réalisé avec le concours de :

- ⇒ **Christophe Le Comte**,
Secrétaire Général de l'UD FO 91
- ⇒ **Julien FALLET**
FO CPAM 91
- ⇒ **Hassiba LASSOUED CHOPLET**
Coordinatrice des conseillers prud'hommes de Longjumeau
- ⇒ **Sabine TRIQUENAU**
Trésorière UD FO 91
Secrétaire FGF FO 91
- ⇒ **Olivier BERGER**,
Secrétaire Adjoint UD FO 91 - Représentant FGF FO IDF
- ⇒ **Daniel ROUSSEAU**,
Président UDR FO 91
- ⇒ **Karen ECHARD**,
Assistante administrative de l'UD FO 91

Certains articles ont été rédigés par l'AFOC, l'InFO militante

Crédits Photos : UD FO 91 - Force Ouvrière (flickr)

- ⇒ **Edito - « La reconquête par la défense de nos valeurs. » - p.3**
- ⇒ **3 500 congressistes** réunis à Dijon - p.4 et 5
- ⇒ **Non à la banalisation du sang versé. Défendons le 1er mai ! - p.6**
- ⇒ **Stop au racisme, stop au fascisme, stop au nazisme ! Vive la liberté syndicale ! - p.7**
- ⇒ **AF INTERLOG, les salariés révoltés** font respecter leurs droits ! - p.9
- ⇒ **Les agents de la CPAM 91** reconnaissent le travail de FO au sein de la CAISSE - p.10
- ⇒ **Les Conseillers FO et les représentants du personnel (FO) avancent ensemble ! - p.10**
- ⇒ **La Sécu, est-elle toujours à nous ? - p.11**
- ⇒ Extraits de la **Résolution Sociale** du 26ème congrès confédéral - sur **La Sécu** - p.12 à 14
- ⇒ Extrait de la résolution sociale sur les **prud'hommes** - p.16
- ⇒ **Défendre ses droits au Conseil de Prud'hommes** : les termes et procédures à connaître. - p.16 et 17
- ⇒ **Calendrier des formations 2026 2ème Semestre** - p.19
- ⇒ **Inflation** : vers une nouvelle poussée des prix ? - p.20
- ⇒ **SOS AFOC** - p.20
- ⇒ **Memento FO** - Où sont les syndicats ? - p.21
- ⇒ Intervention de Paul BARBIER - **UCR FO** - p.22
- ⇒ Rejoignez **FORCE OUVRIERE** Fonction Publique de l'Essonne - p.23
- ⇒ L'Affiche « Rejoignez FO » **Elections professionnelles - Fonction Publique 2026** - p.24

Journal de l'Union Départementale **CGT- Force Ouvrière** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57

mail : udfo91@force-ouvriere.fr - site : www.udfo91.fr

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348

Impression : **FEC FO**



Intervention au Congrès Confédéral de Dijon

La Reconquête par la défense de nos valeurs

Chers Camarades,

J'apporte le salut fraternel des syndicats de la CGT-FO de l'Essonne qui m'ont mandaté.

Dans un premier temps, je tiens à affirmer que la Guerre, c'est la barbarie et que nous sommes pour le progrès, donc la civilisation. **Non à la guerre !**

C'est toujours un plaisir que de participer au congrès le plus important des syndicats français. Personne ne réunit autant de militants.

Malgré cela, nous sommes nous et nos conquêtes la cible d'attaques qui se répètent et s'amplifient.

La Sécurité Sociale, l'Assurance Chômage, les retraites, tout ce que nous avons construit et su imposer... les partis n'avaient plus qu'à contempler la besogne réalisée. On ne touche pas à notre protection sociale composée de ces éléments qui nous appartiennent.

Les mesures pour réduire leurs effets n'ont qu'un but, faire des économies pour mieux redistribuer le pactole au patronat.

Des sénateurs ont annoncé 210 milliards de cadeaux fiscaux et d'exonérations offerts en 2023 au patronat, des journalistes écrivent 260 milliards. Ces cadeaux continuent d'année en année.

Oui, il n'y a pas de trou de la Sécu,

Oui, aucune mesure coercitive n'est acceptable pour chasser les assurés sociaux de notre protection sociale. C'est la mise en danger, la paupérisation.

Oui, camarade Bergeron, il y a encore du grain à

moudre.

A ces attaques, il faut y répondre à travers nos revendications et donc nos résolutions.

Nous devons rester sur le terrain de la lutte des classes.

Nous devons rester un outil du progrès social, par la politique contractuelle.

Pour cela, il faut revenir aux fondamentaux du syndicalisme, qui selon certains ne serviraient plus à rien.

Alors soit on rentre immédiatement chez nous, soit on démontre que notre présence, aujourd'hui à Dijon, est porteuse de perspectives.

Le retour à la Sécu de 1945,

La retraite à 60 ans et 37,5 annuités, et le retour de tous les régimes spéciaux,

L'augmentation des salaires et des pensions,

Le retour des principes des 3X8 en les adaptant aux 35h, voire moins.

7h de travail, 8h de repos et 9h de loisirs.

Nous ne vivons pas pour travailler, mais nous travaillons pour vivre.

2 jours de repos consécutifs dont le dimanche,

Arrêt du travail de nuit,

Chômage de tous les jours fériés.

Il y a déjà trop de travailleurs qui se sacrifient pour nous sur une amplitude de 365 jours et nuits sur 365.



3500 congressistes

Il faut les saluer pour ce sacrifice : je pense aux hospitaliers, aux pompiers, à la police, etc... ils n'ont pas le choix. Ce sacrifice doit être reconnu. C'est souvent leur santé, leur famille, leur vie sociale qu'ils brisent.

Un des premiers actes c'est de défendre nos droits au repos. Si non pourquoi ce sacrifice ?

Pour porter nos revendications, celles que l'on détermine nous-mêmes, il nous faut un outil.

Moi j'en connais qu'un, une organisation syndicale libre et indépendante.

Celle qui prône encore l'application de la Charte d'Amiens pour émanciper les travailleurs. Et pour se protéger des aléas des mouvements, partis et gouvernements, rien de telle que l'indépendance.

La CGT-FO n'est pas une girouette et nous l'avons démontré depuis notre création en 1895. Après 3 scissions, la position commune et ses lois liberticides, nous sommes toujours debout et nous ne nous coucherons pas.

C'est pour cela qu'à 4 nous avons proposé un texte « **Pour construire collectivement l'avenir de la CGT-FO, restons indépendants et déterminés.** », rien de grave...

Certains m'ont dit : « il n'y a rien dans ce texte » oui c'est vrai parce qu'il y a tout.

Un rappel de nos valeurs et de nos principes... notre histoire mes camarades.

Il est visible sur mon compte **FACEBOOK CHRISTOPHE FO LE COMTE** (voir QR-CODE). Vous pouvez le lire et le soutenir comme les plus de 180 militants et syndicats qui l'ont fait.

Sans une unité forte dans notre maison, certains

voudront nous piétiner.

D'autres organisations syndicales, le patronat, les gouvernements successifs, des partis politiques...

Avant de chercher l'unité et non l'unicité syndicale, il faut construire l'unité dans notre maison.

Alors participons aux commissions de résolutions qui consolideront notre maison pour le progrès social.

Vive le syndicalisme authentique,

Vive le syndicalisme libre et indépendant,

Oui Léon, Robert, André et Marc vous qui êtes sur cette médaille avec Victor rédacteur de la Charte d'Amiens... continuons.



Soyons rebelles !

Vive la Confédération Générale du travail Force Ouvrière.



« Pour construire collectivement l'avenir de la CGTFO, restons indépendants et déterminés ».





Plus d'une quarantaine de militants essonniens parmi le 3500 congressistes venus des 4 coins de la France, dont nos camarades des dom-tom.

L'Essonne était bien représentée par ses militants de différents secteurs : Enseignement, santé, DGFIP, chimie, Sécurité Sociale, commerce alimentaire et non alimentaire, transport, métaux, bâtiment, préfecture, retraités... et tous ceux qui étaient représentés faute de moyens financiers pour se rendre à Dijon.



Non à la banalisation du sang versé

Défendons le 1er mai !

La déréglementation, à ce jour, s'est toujours soldée par de la casse sociale.

La généralisation du travail du dimanche par le Ministre de l'économie de l'époque Emmanuel MACRON n'a fait qu'amplifier la cannibalisation commerciale.

Après différents décret (Ministre Sapin), lois (Député Mallié et autres), et amendement (Sénatrice Debré), le Ministre, de l'époque, a fait « open bar » aux grandes enseignes qui avaient les effectifs et les reins solides pour supporter l'ouverture d'un 7ème jour.

Les faits sont là. Nous avons vu disparaître la « petite » concurrence aux grandes enseignes.

Combien de vraies quincailleries restent-ils en Essonne ?

Quasiment toutes remplacées par les grands enseignes du bricolage, celles qui peuvent ouvrir, car elles représenteraient un « LOISIR ».

Combien de marchands de couleurs, d'art de la table, d'indépendants du meuble, d'indépendants du textile et de la chaussure ont disparu ?

Combien de métiers de bouche ont disparu face aux hypers et supermarchés ouverts le dimanche ? Entre l'époque des ouvertures illégales et la bénédiction de la déréglementation légiférée, nous avons assisté à un massacre sur l'emploi et la diversité commerciale en Essonne. Sans parler de la tristesse de ces centres et zones commerciales fantômes aux rideaux baissés.

Ces lois ont été faites sur mesure pour les lobbys des grandes enseignes. Les militants FO dans ces commerces le savent bien, ils ont résisté contre les pressions... Oui le volontariat est une chimère face au lien de subordination.

Aujourd'hui, c'est au tour du 1er mai d'être mis sous la lumière pour le bien-être de salariés smicards ou à peine plus et d'artisans qui voudraient travailler 7 jours/7 aux dires de certains politiques. Encore une fois, ont-ils sérieusement étudié la question ? Non.

Comme ils n'ont pas fait le bilan des ouvertures dominicales. Encore une promesse non tenue.

Même si ce projet de loi est mis sous le coude, il faut rester vigilant, car il concernait un grand nombre de secteurs et favorisait toutes les enseignes qui ont des établissements assurant la fabrication ou la préparation de produits alimentaires destinés à la consommation immédiate ; dont l'activité exclusive est la vente de produits alimentaires au détail ; dont l'activité de vente de fleurs naturelles qui permet de répondre à un besoin du public lié à un usage traditionnel propre au 1er mai ; des établissements exerçant, à titre principal, une activité culturelle.



Des chaînes de différents commerces sont organisées sur ces différentes activités. Le petit commerce ne tiendra pas. Les artisans et leurs salariés qui se lèvent le matin pour ouvrir leur boutique seront piétinés par des enseignes organisées en réseaux.

Nous rappelons que les enseignes du bricolage ont obtenu leur décret « Sapin » pour ouvrir le dimanche parce qu'elles représenteraient un « loisir ».

Tout est interprétatif et la mauvaise foi est la règle dans le monde de la déréglementation.

Face à internet, à l'IA, il est temps de faire des lois pour protéger nos emplois en réglementant les échanges commerciaux et les ouvertures des nouveaux commerces. Des règles qui ne provoquent pas des distorsions de concurrence fatales aux TPE, PME et leurs emplois. N'oublions pas toutes ces chaînes qui ont baissé leurs rideaux à cause de cette situation ou par choix économiques d'actionnaires qui ne se lèvent pas aux aurores...

Ce sont tous les jours fériés qui devraient être chômés, tous les dimanches non travaillés et la nuit pour se reposer. Le progrès social n'est pas compatible avec la banalisation des ouvertures sans fin.

C'est un minimum de respect vis-à-vis de ceux qui se sacrifient dans des secteurs obligés d'ouvrir pour notre sécurité et notre santé, que de faire respecter le repos dans les autres secteurs.

Juste un choix de société.

Stop au racisme, Stop au fascisme, Stop au nazisme ! Vive la liberté syndicale !

L'Union Départementale FO de l'Essonne se félicite de la signature de sa Confédération de la lettre intersyndicale contre l'attaque du Maire RN de Carcassonne envers la Bourse du travail.

L'UD FO 91 est d'accord avec : « ce qui se joue à Carcassonne dépasse largement le cadre local. Si une municipalité peut pour des raisons idéologiques, expulser des organisations syndicales d'un lieu qu'elles occupent parfois depuis près d'un siècle, alors c'est un précédent extrêmement dangereux qui est créé pour l'ensemble du pays. »

L'UD FO 91 partage l'intervention de **Léon JOUHAUX** lors du congrès de la CGTFO du 13 avril 1948 :

« Pour cela, il est indispensable que l'esprit fasciste, l'esprit hitlérien disparaisse de la circulation, qu'il y ait plus de gens épris de ces idées, ayant dans la mémoire les fastes qu'ils ont procurés à leurs propres pays et le désir de revenir à ces fastes. C'est cela que nous avons appelé combattre le fascisme et extirper le

fascisme de la circulation européenne, et même de la circulation du monde. Est-ce que nous sommes arrivés à nos fins ? Non. Le fascisme tient encore à la gorge l'Espagne républicaine ; le fascisme domine encore, camarades américains, le gouvernement réactionnaire de Grèce ; le fascisme existe encore dans certaines couches de la population allemande. Et vous en avez la preuve par les complots que, chaque jour, vous pouvez découvrir. Il y a encore, en Allemagne, des gens qui pensent à la revanche et, ce qui est pis encore, il y a, dans les autres pays, un certain nombre de gens qui pensent à collaborer à l'éclosion et au développement de cet esprit de revanche. Il faut faire disparaître cela. »

L'UD FO 91 salue la mémoire du résistant Raymond Gurême, figure des Tsiganes, « resté debout, libre », « un des derniers survivants de la communauté des voyageurs internés dans le camp de Linas-Montlhéry (Essonne) durant la Seconde Guerre mondiale ».

Sans oublier cet étranger qui fut arrêté à Evry (91) un 16 novembre 1943, l'Arménien Manouchian. Abattu le 21 février

1944, avec ses compagnons juifs polonais, juifs hongrois, italiens, espagnols, ... pour avoir résisté contre le fascisme et le nazisme.

Que soit exaucé son souhait : « Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la Liberté et de la Paix de demain ».

C'est pour cela que l'UD FO 91 rejette et condamne toute expression raciste, fasciste et naziste, même à Verrières-le-Buisson.

L'Essonne doit rester une terre de résistance et de mémoire.

La classe ouvrière est internationaliste. La Solidarité fait partie de son ADN, elle ne peut accepter le rejet de l'autre.



Montreuil, le 13 mai 2026

Monsieur Laurent Naitze,
Ministre de l'Intérieur

Monsieur Jean-Pierre Farandou,
Ministre du Travail et des
Solidaires

Monsieur le ministre de l'Intérieur,
Monsieur le ministre du Travail,

À Carcassonne, le nouveau maire a engagé une procédure visant à expulser les organisations syndicales de leurs locaux. Cette décision constitue une attaque grave contre la liberté syndicale et contre nos organisations qui participent depuis des décennies à la vie démocratique et sociale de notre pays.

À Carcassonne, comme ailleurs, les locaux syndicaux et les Bourses du travail ne sont pas des locaux municipaux comme les autres. Comme partout en France, il s'agit de lieux historiques d'accueil, d'organisation et de défense des travailleurs et travailleuses. À Carcassonne, depuis près de 80 ans, les salarié-es peuvent être accueilli-es à la bourse du travail et accompagné-es notamment grâce à des permanences juridiques face aux licenciements abusifs, aux impayés, aux accidents du travail, aux discriminations et à la précarité. Dans un territoire durablement touché par les inégalités sociales, cette présence est essentielle.

Présenter cette expulsion comme une simple mesure administrative relève de la mauvaise foi politique. Cette décision s'inscrit dans une série d'actes assumés par le maire RN de Carcassonne : suppression de subventions à la Ligue des Droits de l'Homme et à toutes les associations qui critiquent l'extrême droite, retrait du drapeau européen sur la façade du maire, remplacement du portait du Président de la République par celui de Marine Le Pen, suppression des publications légales dans la presse locale considérée comme trop critique... Aujourd'hui, ce sont les syndicats, qui sont directement visés parce qu'ils constituent un contre-pouvoir organisé, capable de défendre les droits sociaux et les libertés collectives.

Messieurs les ministres, s'attaquer à une Bourse du travail n'est jamais anodin. Ces lieux sont issus de l'histoire du mouvement ouvrier et de la construction des solidarités populaires. Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales de 2013 sur les Bourses du travail et les Maisons des syndicats chiffrait leur fréquentation à plus d'un million de personnes dans le cadre des permanences juridiques et sociales. Les affaiblir ou les faire disparaître revient

à porter atteinte à la capacité des salariés à se défendre collectivement et à accéder concrètement à leurs droits. Cette décision est contraire à la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948.

Ce qui se joue à Carcassonne dépasse largement le cadre local. Si une municipalité peut, pour des raisons idéologiques, expulser des organisations syndicales d'un lieu qu'elles occupent parfois depuis près d'un siècle, alors c'est un précédent extrêmement dangereux qui est créé pour l'ensemble du pays.

Nous vous demandons solennellement d'intervenir afin que soit garanti le respect des libertés syndicales et des principes républicains. Nous appelons également le service de l'État et la préfecture de l'Aude à prendre leurs responsabilités face à une décision qui remet directement en cause l'exercice normal de l'activité syndicale.

Il ne s'agit pas seulement de défendre un bâtiment. Il s'agit de défendre un principe fondamental : dans une démocratie, les syndicats ne doivent jamais être réduits au silence par le pouvoir politique.

Convaincus de votre attachement aux principes fondamentaux de notre démocratie et de notre République, nous vous prions d'agréer, Messieurs les ministres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sophie BINET,
Secrétaire générale de la CGT

François HOMMERL,
Président de la CFE-CGC

Caroline CHEVÉ,
Secrétaire générale de la FSU

Maryline LÉON,
Secrétaire générale de la CFTD

Laurent ESCURE,
Secrétaire général de l'UNSA

Frédéric SOUILLOT,
Secrétaire général de FO

Nita FERRUA et Marielle GUILBERT,
Co-déléguées de Solidaires



SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

Notre engagement ?

Une société plus inclusive et juste pour tous.

 **malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire

AF INTERLOG

Les salariés révoltés font respecter leurs droits !

Après de longues heures de recherche et de travail, avec l'Union Départementale de l'Essonne, Demba SIDIBE et Souaïbou SISSOKO ont porté réclamation auprès de leur responsable de site pour que l'ensemble des salariés puissent obtenir réparation.

La Ste AF INTERLOG, située à Bondoufle, les paye en dessous des minima de la Convention Collective Nationale du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois.

Il aura fallu éplucher plusieurs années de fiches de paie et les rapprocher des avenants de minima de la convention collective, année après année.

Ces « forçats » de la palette cassée qui travaillent dans les courants d'air permanents ne rechignent pas devant la besogne.

Pour la plupart, le français n'est pas bien maîtrisé. Ce qui facilite le non respect des textes de la part de leur direction.

Entre une direction basée en Italie et un responsable de site qui n'est pas au point sur l'aspect social, les salariés n'ont qu'un recours, l'organisation syndicale FO.

Le responsable local est tellement dépassé qu'il se défait sur le cabinet comptable... Ce n'est pas ma faute.

Dans un courrier nous lui avons rappelé qu'il était notre interlocuteur et que l'organisation de l'entreprise, comptable externe ou pas, cela ne nous regardait pas et qu'il devait assumer ses responsabilités.

Par la même occasion, un petit rappel sur les droits des élus d'avoir une convention collective, les accords qui s'appliquent dans l'entreprise, voire la BDESE obligatoire

dès 50 salariés.

Comment peut on remplir son mandat de délégué sans connaître les droits dont bénéficient les collègues ?

Un bon délit d'entrave !

Trop, c'est trop !

Les résultats des négociations salariales sont minables et en plus les minima salariaux ne sont pas respectés.

L'ensemble des salariés a décidé de se mettre en grève plusieurs jours au mois de mai. Devant la détermination, la direction a rapidement fait signer un protocole de fin de grève en s'engageant à faire vérifier les salaires de 2018 à 2020 en plus de 2021 à 2026 (le travail avait été fait par FO).

Comme la confiance n'y est pas, une vérification a été faite par FO de 2018 à 2026. Déjà des salariés ont touché des rattrapages salariaux et ils attendent le reste de leurs dus.

Demba et Souaïbou sont fiers de ce travail pour l'ensemble de leurs collègues. La cgt aura su se raccrocher aux wagons, mais les collègues ne sont pas dupes.

Les militants FO ne sont pas isolés, ils peuvent compter sur leur Union Départementale. La fédération FO du Bâtiment est tenue au courant, ainsi que l'inspection du travail.

Ne pas maîtriser le français ne veut pas dire que les salariés sont limités dans leur raisonnement. Être pris pour un imbécile se comprend dans toutes les langues.

La solidarité ouvrière n'a pas barrière, c'est l'opposée du rejet de l'autre.

Les Agents de la CPAM 91 reconnaissent le travail de FO au sein de la CAISSE.

Des élections professionnelles se sont tenues au sein de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne du 1er avril au 9 avril 2026 concernant l'élection des représentants du personnel au conseil de la CPAM.

Le Conseil est l'instance de notre organisme où sont discutées nos missions envers les assurés et les moyens afférents pour les exercer. Ces moyens dépendent des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) actuelles et celles à venir, des Lois annuelles de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS). Cette élection est très importante au regard des enjeux considérables ; il s'agit d'alerter, d'éclairer le conseil sur la réalité, les conséquences sur le personnel et le fonctionnement de l'institution, de ses orientations, de ses budgets, de ses conventions, de ses projets et plans pour lesquels la Direction sollicite son vote.

Pour Force Ouvrière, notre Convention Collective Nationale doit demeurer force de loi et s'appliquer intégralement de la même manière dans tous les organismes. Défendre notre Convention Collective

Nationale et la Sécurité Sociale de 1945 est et restera le centre de notre combat ! Quant au personnel de la Sécurité Sociale, il continue de subir le blocage des salaires, tandis que le Gouvernement et l'UCANSS/COMEX ne cachent pas leur volonté d'individualiser à outrance les rémunérations. La COG (2023/2027) cherche à « constituer des gisements d'efficience, notamment en matière d'effectif ».

En clair, travailler plus avec toujours moins d'effectifs !

C'est pour lutter contre ces politiques austères, que les agents de la Caisse ont voté massivement pour les représentants Force Ouvrière avec 73,45% des voix pour le collège employé et 52,66% des voix pour le collège cadre. Ce qui fait 2 élus pour le collège employé et 1 élu pour le collège cadre. La section FO CPAM91 a remporté la totalité des sièges pour cette élection professionnelle.

C'est une belle victoire pour la section départementale Force Ouvrière de la CPAM 91 !

Les Conseillers FO et les Représentants du personnel (FO) avancent ensemble !

Les militants FO (conseillers et représentants du personnel) qui siègent au sein du Conseil d'administration de la CPAM 91 sont viscéralement attachés à la Sécurité Sociale de 1945. Celle qui pose le principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

C'est pour cela qu'ils ont mené plus d'une bataille pour

défendre les Centres dentaires de la CPAM et leur personnel, ont dénoncé la mise sous tutelle des services de santé sous la coupe de la CPAM, les fermetures des accueils...

Les conseillers votent systématiquement contre les budgets présentés par la direction de la CPAM qui ne sont que la déclinaison des Lois de financements et des COG qui s'inscrivent dans l'objectif du démontage méthodique de notre Sécu.

« Article R211-1 du Version en vigueur depuis le 19 février 2026

Modifié par Décret n°2026-100 du 16 février 2026 - art. 1

Le conseil de la caisse primaire d'assurance maladie mentionné à l'article L. 211-2.

article L. 211-2 est composé de vingt-trois membres comprenant :

1° Huit représentants des assurés sociaux ;

2° Huit représentants des employeurs.

3° Deux représentants de la Fédération nationale de la mutualité française ;

4° Quatre représentants d'institutions intervenant dans le domaine de

l'assurance maladie désignées par l'arrêté mentionné au 4° de l'article D. 221-2 ;

5° Une personnalité qualifiée dans les domaines d'activité des organismes d'assurance maladie et désignée par l'autorité compétente de l'Etat mentionnée à Prévisualiser : l'article D. 231-1 I.

Siègent également, avec voix consultative un représentant désigné en son sein par l'instance régionale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants mentionnée au quatrième alinéa de l'article L. 612-4 et, trois représentants du personnel élus. »

Au sein du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne, les 3 représentants du personnel élus sont issus de la section FO CPAM 91.

Pour les assurés sociaux, il y a 4 représentants FO désignés par l'Union Départementale FO 91 (2 titulaires et 2 suppléants).

La Sécu, est elle toujours à nous ?

La Sécurité Sociale est-elle toujours à nous ?

La question mérite d'être posée.

La Sécu de 45, celle de Georges BUISSON (père de la Sécurité Sociale) était à l'image de notre organisation : « indépendante ». Indépendante des Gouvernements et des partis politiques...

Il aura fallu l'intervention d'un député pour introduire le patronat dans sa gestion. Ceux qui n'en voulaient pas.

Marc Blondel, secrétaire général de FO, s'exprimait le 16 septembre 1997 dans ces termes : « **La CSG. Ça y est, on est parti à l'étatisation de la Sécurité sociale. Ce qui permet à M. Bébéar, voire à Monsieur le président du Conseil de l'Ordre des Médecins de dire qu'il faut mettre la sécurité sociale en concurrence, c'est-à-dire en définitive comme une entreprise nationalisée que l'on met en concurrence et à qui on casse le monopole quand il y a lieu. C'est clair, c'est justement la réforme et notamment la CSG parce qu'on va vers l'étatisation de la Sécurité sociale. Il semble même que ceux qui défendent la notion de CSG sont en train de dire qu'on ne se comporte pas de la même façon avec un impôt qu'avec une cotisation sociale. Ils auraient dû s'en rendre compte plus tôt ! Et moi, je vais encore tout faire pour essayer de faire remettre à plat le système de Sécurité sociale avant qu'il ne disparaisse complètement.**

...

Je confirme effectivement notre hostilité au financement de la Sécurité sociale par la CSG. Mais nous allons rediscuter avec le gouvernement de la réforme Juppé de la Sécurité sociale, ce que j'ai déjà commencé à faire mercredi après-midi avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry. Je ne pense pas qu'on pourra revenir sur la compétence qui a été accordé aux députés, mais je veux le maximum d'autonomie pour les régimes de la Sécurité sociale. Le basculement des cotisations maladie sur la CSG conduit à la fiscalisation, demain vraisemblablement à l'étatisation et permettra à M. Bébéar, qui veut remettre en cause le monopole de la Sécurité sociale, de se faire entendre plus souvent. Mme Aubry nous explique, elle, que l'élargissement du financement de la Sécurité sociale aux revenus non salariaux garantira l'exercice d'une Sécurité sociale plus autonome. Nous allons donc poursuivre la discussion. »

Il avait raison parce qu'il connaissait bien le sujet. C'est lui qui avait qualifié la CSG « d'holdup du siècle ».

Le Congrès Confédéral de Dijon l'a confirmé. La Sécu fait partie des tripes de la CGTFO.

Plusieurs centaines de militants se sont réunis en commission de résolution sociale et le projet a été amendé lors du Congrès des 3 500 délégués. Pour faire ressortir les éléments sur la Sécurité Sociale, un extrait de la Résolution sont porté à la connaissance des lecteurs de ce journal dans les 3 pages suivantes.

Il n'y a pas d'égarement possible, le congrès confirme : « ... son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 répondant aux principes « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins... ».

C'est la ligne qui sera défendue par tous les représentants de la CGTFO quand ils siègeront dans les conseils d'administration des différentes branches de la Sécurité Sociale. Idem pour les syndicats des personnels de la Sécu qu'ils soient employés, agents de maîtrise ou cadres. Ils ont participé aux travaux du congrès et se sont exprimés à la tribune et en commission. Cette résolution est la leur.

Le Bureau Confédéral, la Commission Exécutive Confédérale et le Conseil Confédéral National ont leur feuille de route pour défendre la Sécurité Sociale.

Comme le disait Marc BLONDEL : « **La Sécu vaut bien une grève générale !** ».

La Sécu, elle est à nous !



la paix par la justice sociale

Extraits
de la

Dijon
20-24 avril 2026

26ème
Congrès
confédéral

RÉSOLUTION SOCIALE :
POUR UNE PROTECTION SOCIALE FORTE !

FO

éléments sur la Sécurité Sociale

Réunis à Dijon pour le XXVIème Congrès de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, les délégués représentant les syndicats Force Ouvrière, tiennent à confirmer leur profond attachement à l'indépendance et à la liberté syndicale et à la Charte d'Amiens et à la République sociale. **Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 répondant aux principes « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».**

Il réaffirme son attachement au paritarisme de gestion et à la liberté de négociation. La capacité de gestion du salaire différé est l'un des fondements de la Sécurité sociale. Elle est le garant essentiel de la démocratie sociale. Le Congrès réitère sa revendication pour une gestion paritaire du salaire différé sans tutelle de l'Etat, maintenant et renforçant les droits des travailleurs à tous les niveaux : la Sécurité Sociale,

...

Le Congrès exige **l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, ainsi que la loi Touraine** qui porte à 43 années la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, réforme qui reste injuste, anormale, arbitraire, brutale et injustifiée. Le Congrès rappelle que la « suspension » de cette réforme n'est rien d'autre qu'un décalage dans l'application de la loi qui maintient l'âge de départ à 64 ans. Le Congrès revendique le **rétablissement des régimes spéciaux** supprimés (RATP, IEG, clercs de notaire, banque de France), qui constituent des droits collectifs construits historiquement pour tenir compte des spécificités professionnelles et des contraintes propres à certains métiers, et demande dans l'attente de l'abrogation de ces

décrets la mise en place d'un fond de réserve alimenté par les employeurs permettant de garantir la pérennité des pensions. Le Congrès revendique le maintien de tous les régimes spéciaux. Le Congrès continue de revendiquer un **retour, à l'âge de départ à la retraite à 60 ans et à 37,5 annuités** d'assurance dès que les conditions seront réunies ainsi que la prise en compte réelle de la pénibilité. Il réaffirme sa volonté à la **préservation du système de retraite par répartition** ainsi qu'à l'ensemble des régimes de retraite privés et publics, contre toute velléité d'instauration de retraite universelle par points ou par capitalisation. Il renouvelle sa revendication en faveur d'une **indexation des pensions de retraite sur le salaire**. Le Congrès rappelle son attachement au code des pensions civiles et militaires et rappelle sa totale opposition à la création d'une caisse pour les fonctionnaires de l'Etat ou d'une fusion avec la CNRACL. Le Congrès réaffirme avec force l'exigence du maintien de tous les emplois dans la branche retraite, indispensable à un service public de qualité. Aucune suppression de poste ni dégradation des conditions de travail ne saurait être acceptée au nom de logiques budgétaires. Le Congrès revendique les moyens humains nécessaires pour garantir les droits des assurés et la pérennité du système de retraite par répartition. **Le Congrès s'oppose à tout projet de retraite par capitalisation.**

...

Le Congrès dénonce l'étatisation croissante de la Sécurité sociale. Il revendique le rétablissement du paritarisme de gestion du salaire différé par les organisations syndicales et patronales, cela implique nécessairement **l'abrogation des ordonnances de 1996 et le rétablissement d'un financement basé sur le salaire différé et l'arrêt total des exonérations de cotisations patronales.** Le Congrès

revendique la suppression des COG, de l'ONDAM et de la LFSS qui découlent des ordonnances Juppé dont FO revendique l'abrogation. Le Congrès dénonce la mise en œuvre au 01.10.2025 du plan de transformation de l'assurance maladie et revendique **le retour à l'indépendance du contrôle médical** et de ses missions. C'est l'état de santé de l'assuré social qui conditionne la prestation maladie ou accident du travail ou maladie professionnelle

...

- le rétablissement des CPAM de plein exercice avec l'embauche en CDI des personnels nécessaires, permettant de mettre fin au travail en réseau imposé par le manque de personnels ;
- **l'abrogation des ordonnances Juppé**, la suppression de l'ONDAM et la mise en place d'une approche fondée sur les besoins des assurés pour établir les projections de dépenses de l'Assurance maladie, notamment par le rétablissement du financement des hôpitaux publics par le prix de journée ;

...

la suppression des ARS ...

...

Le Congrès dénonce la politique consistant à toujours augmenter les restes à charges dont les franchises médicales et l'augmentation des forfaits hospitaliers sont des exemples récents. Certains assurés supportent des coûts trop élevés ou rencontrent des difficultés à avancer les frais, ce qui limite leur accès aux soins. Le Congrès dénonce les dépassements d'honoraires et revendique la suppression du secteur 3, un encadrement renforcé des dépassements ainsi que leur limitation afin de garantir l'accessibilité financière des soins, la transparence et la lisibilité complète des tarifs pratiqués pour garantir l'égalité d'accès à des soins de qualité partout et pour tous. **Le Congrès dénonce les nombreuses atteintes à l'indépendance de la décision médicale, garantie du « chacun selon ses besoins »,** en médecine de ville comme en médecine hospitalière. Le Congrès exige la suppression définitive de toute procédure de mise sous objectif, mise sous accord préalable (MSOMSAP) qu'aucune considération comptable ne saurait justifier et exige le rétablissement de l'indépendance du service médical de l'assurance maladie. Cela implique aussi **le maintien du principe de la prise en charge des ALD ou 100%**. Le Congrès exige le maintien ou l'amélioration du niveau de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire afin de garantir l'accès effectif aux soins et de préserver le principe de solidarité. Il réaffirme la complémentarité entre les niveaux de l'assurance maladie obligatoire et l'assurance maladie complémentaire. Mais il condamne le transfert

croissant des dépenses vers les complémentaires et les ménages, fragilisant ainsi le modèle solidaire, suite aux dernières recommandations du conseil médical, visant à opérer une distinction entre les différentes maladies psychologiques. La dépression serait écartée du congé longue durée. Le Congrès, à ce titre, revendique que toute pathologie psychiatrique caractérisée relevant de la catégorie des maladies mentales ouvrent droit au CLD dans les conditions prévues par le CGFP. La PSC santé dans la Fonction publique de l'Etat a été détournée de ses objectifs.

...

Le Congrès revendique **l'arrêt des mutualisations, des fusions des caisses** (notamment entre CPAM et CAF), le rétablissement complet de leur plein exercice et **l'arrêt des suppressions de postes**. Le Congrès réaffirme son attachement à la branche Famille de la Sécurité sociale et à sa gouvernance. Dernièrement, les LFSS ont durablement affaibli la branche Famille en réduisant volontairement ses excédents et ses recettes. Ces choix ont transformé la branche en variable d'ajustement budgétaire, l'empêchant d'assurer pleinement ses missions.

...

Le Congrès revendique un effort financier exceptionnel afin de moderniser durablement l'outil informatique des CAF. La situation actuelle qui dure depuis 4 ans et le fiasco des APL ne sauraient durer plus longtemps car ils pénalisent le service aux locataires tout en mettant en souffrance le personnel des CAF. En outre, le Congrès demande un plan de formation exceptionnel afin d'assurer au personnel de la branche famille un avenir dans un environnement de métiers changeants. Le Congrès revendique l'abrogation des réformes qui ont impacté directement les allocataires et les personnels des CAF durant cette mandature, telles que la réforme des aides au logement, du montant net social ou encore du RSA (issue de la loi « plein emploi »), et qui s'attaquent aux droits des plus précaires. **Le Congrès s'oppose à tout nouveau projet visant à restreindre les droits des allocataires, y compris par la création d'une allocation sociale unifiée qui se traduirait par une baisse des droits**. Le Congrès revendique une revalorisation immédiate et significative de l'ensemble des prestations familiales ; le retour de l'universalité des prestations familiales. Le Congrès réaffirme le principe fondamental d'universalité de ses droits. Le Congrès exige également la mise en place d'un congé parental dignement rémunéré.

...

Congrès se félicite d'avoir obtenu, sous l'impulsion de FO, une revalorisation annuelle de 6 % du FNAS (Fonds National d'Action Sociale) de la branche famille, soit 2 milliards

d'euros supplémentaires, ainsi qu'une hausse inédite des fonds locaux. Cependant, le Congrès revendique la fongibilité du FNAS à partir de la seconde année de la COG si des lignes budgétaires sont épuisées et que les besoins exprimés par les CAF ne sont plus financés. Cette fongibilité du FNAS permettra notamment de favoriser la politique jeunesse de la branche famille, politique jeunesse dans laquelle la Confédération cgt-FO est un élément moteur. **Le Congrès réaffirme son attachement à la branche recouvrement : les URSSAF et les MSA** doivent rester responsables de la collecte et du reversement des cotisations et contributions sociales. Il revendique **la fin des mesures d'exonérations patronales, le rétablissement de toutes les cotisations salariales, la suppression de la CSG ainsi que toutes les mesures de fiscalisation de la Sécurité Sociale. Le Congrès rejette le principe de la TVA sociale** profondément injuste. Il exige un renforcement des moyens humains et matériels pour assurer un recouvrement effectif des cotisations et lutter contre le travail dissimulé. Si le Congrès condamne toutes les formes de fraude sociale, il rejette les discours stigmatisant les plus précaires, la lutte contre la fraude ne doit pas servir de prétexte à la remise en cause des droits des plus vulnérables. Le Congrès revendique l'adoption d'une loi ambitieuse de **lutte contre la fraude sociale et fiscale, combinant prévention pour éviter les erreurs et renforcement des sanctions, notamment à l'encontre des entreprises, principales responsables de la fraude.** Le Congrès exige la transposition pleine et entière de l'ANI du 15 mai 2023 relatif aux accidents du travail et maladies professionnelles. Les excédents de la branche AT-MP doivent être prioritairement et durablement investis dans la prévention primaire. Les moyens humains, techniques et financiers consacrés à la prévention doivent être renforcés. Le Congrès réaffirme son attachement au principe assurantiel fondé sur la responsabilité de l'employeur. Il exige une lutte renforcée contre la sous-déclaration et la sous-reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles, avec des contrôles accrus et des sanctions effectives. Chaque année, l'amiante continue de faire des victimes avec près de 2000 décès par an et presque autant de nouveaux cas de cancer dépistés. Mettre fin aux dispositifs de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA)

pour le secteur privé et de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité amiante (ASCAA) pour le secteur public au 31 décembre 2027 est inacceptable. Le Congrès exige que ces dispositions soient prolongées aussi longtemps que des victimes

soient reconnues. **Il revendique la création d'un véritable conseil d'administration autonome propre à la branche AT-MP**, doté de compétences décisionnelles renforcées, ainsi que l'indépendance institutionnelle et financière de la branche vis-à-vis de la branche maladie. 1297 travailleurs sont morts au travail en 2024, 10 de plus qu'en 2023. Le Congrès exige que des mesures soient prises pour contraindre les employeurs à assurer la sécurité des salariés et préserver la santé de tous les salariés y compris les intérimaires, les apprentis et les stagiaires.

...

Le Congrès réaffirme son attachement à la branche retraite fragilisée par la succession des réformes et contre réformes qui ont porté atteinte non seulement aux droits des assurés mais également à l'ensemble du personnel dont les conditions de travail sont en constante détérioration. Le Congrès rappelle que **les retraités ne sont ni des nantis ni des vaches à lait.** Aussi il est hors de question d'accepter le gel des pensions et des minimas sociaux au nom de la réduction des dépenses publiques. Le Congrès s'oppose à la volonté de supprimer l'abattement fiscal de 10% pour les retraités. Il revendique en particulier : le rattrapage des pertes subies depuis 2017 qui s'élèvent à 4,5 mois de pension ; un revenu minimum de retraite pour tous qui ne soit pas inférieur au SMIC pour une carrière complète, le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion, la suppression des conditions de ressources dans le régime général et **l'amélioration des taux de réversion.** Il revendique également le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veufs et veuves ainsi que la suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 % acquittée par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie. Face à l'accélération du vieillissement de la population et à l'accroissement du nombre de personnes en perte d'autonomie, le Congrès souligne l'urgence d'apporter des réponses qui soient à la hauteur du choc démographique, afin de répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie et en situation de handicap. S'agissant de la branche autonomie dont la cgt-FO n'a jamais demandé la mise en place, le Congrès demande qu'une réflexion soit menée pour définir des pistes en faveur d'une gouvernance plus respectueuse du paritarisme.

...

Cette loi devra contenir des financements suffisants, pérennes et propres à la branche Autonomie. **Le Congrès demande la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale, afin d'éliminer tout reste à charge.**



COOPÉRER POUR DES AVANCÉES SOCIALES ET DURABLES

Upcoop accompagne les représentants du personnel dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec des solutions apportant pouvoir d'achat et qualité de vie.

DÉJEUNER

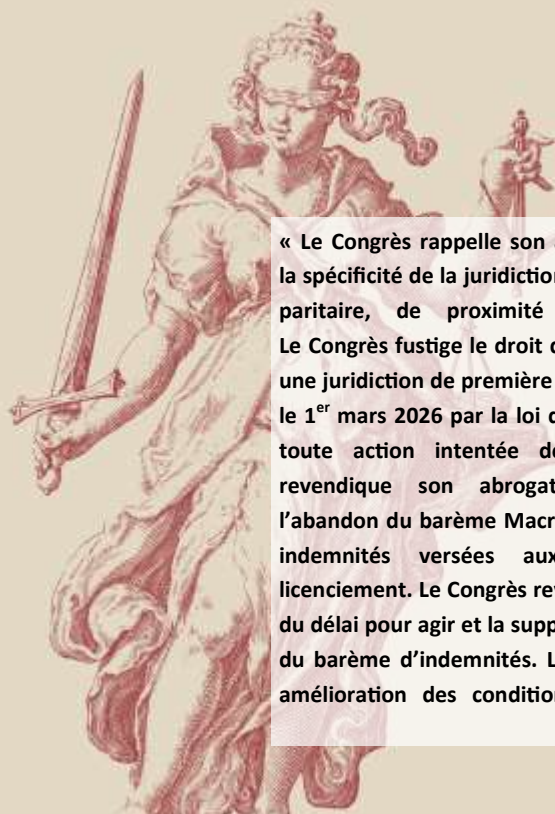
- Soutenir le pouvoir d'achat des salariés et agents au quotidien
- Permettre l'accès à une alimentation durable pendant la pause déjeuner



POLITIQUE SOCIALE

- Favoriser l'égalité professionnelle
- Tendre vers un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle
- Soutenir les salariés / agents dans toutes les situations de vie (parentalité / famille, situations de handicap, aidants familiaux)

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop



Extrait de la résolution sociale

Congrès confédéral - Les Prud'hommes

« Le Congrès rappelle son attachement indéfectible à la spécificité de la juridiction prud'homale : une justice paritaire, de proximité et accessible à tous. Le Congrès fustige le droit de timbre de 50 euros pour une juridiction de première instance, réinstauré depuis le 1^{er} mars 2026 par la loi de finances pour 2026 pour toute action intentée devant une juridiction et revendique son abrogation. Le Congrès exige l'abandon du barème Macron limitant le montant des indemnités versées aux salariés en cas de licenciement. Le Congrès revendique le retour au 5 ans du délai pour agir et la suppression des plafonnements du barème d'indemnités. Le Congrès revendique une amélioration des conditions d'attribution de l'aide

juridictionnelle pour permettre un meilleur accès à la justice aux travailleurs à revenus modestes. Le Congrès demande à ce que des moyens soient mis en place pour assurer son bon fonctionnement tant en matériel qu'en nombre de greffiers et agents. Il revendique une augmentation des journées de formation tant des conseillers prud'hommes que des défenseurs syndicaux avec la prise en charge de la formation, face à un développement exponentiel des règles de droit. Il réaffirme son opposition à la déclaration d'intérêt et aux entretiens déontologiques des conseillers prud'homaux et revendique la suppression de la limite des mandats des conseillers prud'hommaux.. »

Défendre ses droits au Conseil de Prud'hommes : les termes et procédures à connaître

Salaires impayés, licenciement abusif, heures supplémentaires non reconnues ou encore discrimination... Face à un conflit avec son employeur, le Conseil de Prud'hommes (CPH) est le tribunal compétent. Pourtant, franchir ses portes peut être intimidant quand on ne maîtrise pas le vocabulaire juridique. Voici un petit guide simple pour vous aider à comprendre comment défendre vos droits.

1. Quel Conseil de Prud'hommes (CPH) saisir ?

En Essonne, il existe deux Conseils de Prud'hommes : celui d'Évry-Courcouronnes et celui de Longjumeau.

Comment savoir de quel CPH vous dépendez ?

La règle est simple : c'est généralement le lieu où vous travaillez qui compte.

- Si vous travaillez dans un établissement fixe (usine, bureau, magasin), vous dépendez du CPH dont relève cette adresse géographique.
- Si vous travaillez en dehors de tout établissement (à titre d'exemple VRP, aide à domicile), c'est le CPH de votre lieu de résidence qui est compétent.

Bon à savoir : Vous pouvez aussi choisir de saisir le CPH du lieu où vous avez été embauché ou celui du siège social de l'entreprise.

2. Les procédures : Urgence ou procédure classique ?

Selon votre situation, le chemin à emprunter ne sera pas le même.

A. L'urgence : Le Référé

Si votre demande est urgente et surtout qu'elle ne peut pas être contestée par l'employeur (par exemple : le non-paiement de votre salaire, le refus de vous remettre votre

attestation Pôle Emploi ou votre certificat de travail), vous pouvez utiliser la procédure de **Référé**. C'est une voie rapide pour obtenir une décision dans des délais très courts.

B. Le fond : La procédure classique

Si votre affaire nécessite un débat (par exemple : contester les motifs de votre licenciement ou prouver des heures supplémentaires), vous passerez par la procédure "*au fond*". Elle se déroule en plusieurs étapes :

Étape 1 : Le Bureau de Conciliation et d'Orientation

(B.C.O.) : C'est le premier rendez-vous. Les juges prud'homaux, 1 salarié et 1 employeur, accompagnés d'un greffier, essaient de trouver un accord à l'amiable entre vous et votre patron. Si un accord est trouvé, l'affaire s'arrête là.

S'il n'y a pas d'accord, un calendrier est mis en place afin que les deux parties échangent les conclusions ou les arguments écrits ainsi que les pièces et/ou les preuves car le principe du contradictoire est obligatoire pour le bon déroulé de la procédure.

Étape 2 : La Mise En État (M.E.E.) : La MEE est une phase où les deux conseillers prud'homaux, 1 salarié et 1 employeur, accompagnés du greffier vérifient que les échanges entre les deux parties ont bien eu lieu et que l'affaire est prête à être présentée, plaidée en Bureau de Jugement.

Étape 3 : Le Bureau de Jugement (B.J.) : C'est le "*vrai*" procès. Chaque camp plaide son dossier devant le greffier et les juges, qui sont 4 : 2 conseillers salariés et 2 conseillers employeurs, qui prendront ensuite leur décision.

3. Se défendre : Seul ou accompagné ?

Devant les Prud'hommes, vous n'êtes pas obligé de prendre un avocat. Plusieurs choix s'offrent à vous :

- **Se présenter seul** : C'est possible mais déconseillé si le dossier est complexe. Le droit du travail est technique.
- **Faire appel à un Défenseur Syndical** : C'est un bénévole, salarié et formé par un syndicat, qui a le pouvoir de vous assister et de vous représenter gratuitement.
 - Où trouver la liste en Essonne ? Elle est disponible à la DREETS (Inspection du travail), au Conseil de Prud'hommes, ou téléchargeable directement sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne.
- **Prendre un Avocat** : C'est un professionnel payant. Toutefois, si vos revenus sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'**Aide Juridictionnelle (A.J.)**.
 - Qu'est-ce que c'est ? L'État prend en charge

tout ou partie des frais d'avocat en fonction de vos ressources. Attention, l'avocat doit accepter d'être payé à l'AJ avant que vous ne le choisissiez.

Où faire la demande ? Auprès du Bureau d'Aide Juridictionnelle (B.A.J.) du Tribunal Judiciaire d'Évry.

4. Attention aux délais, ce qu'on nomme la Prescription !

En droit, si vous attendez trop longtemps pour réclamer votre dû, on dit que l'action est "prescrite" : vous perdez définitivement le droit de poursuivre votre employeur. **Ces délais sont courts et stricts.**

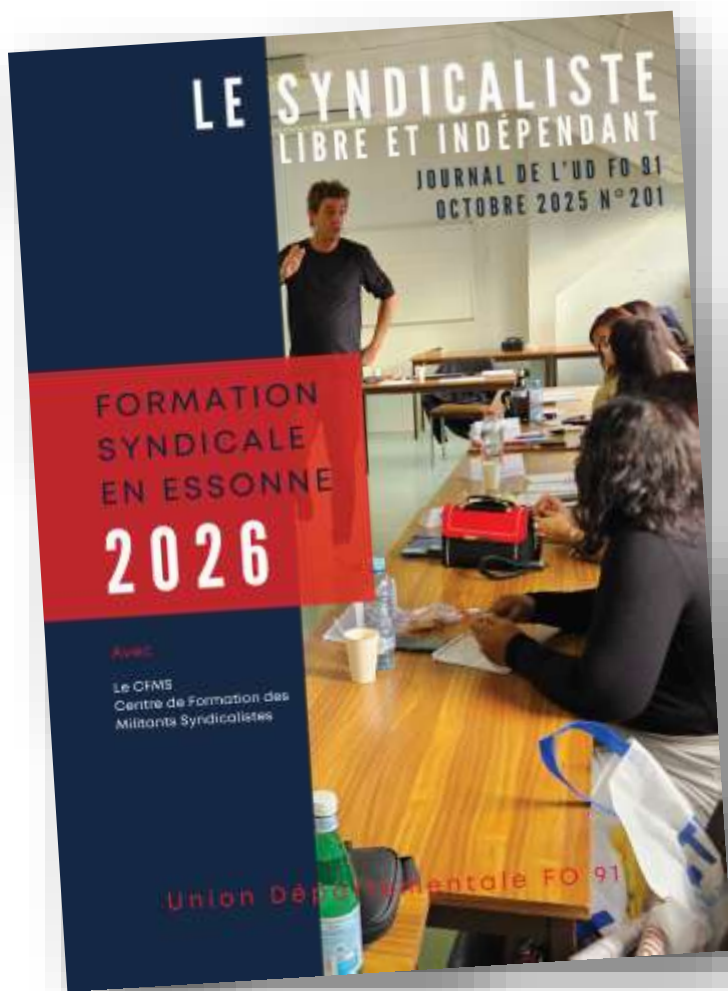


Voici le récapitulatif des délais essentiels

à retenir pour saisir les Prud'hommes :

Type de réclamation	Délai pour agir
Reçu pour solde de tout compte, si vous l'avez signé	6 mois, après la signature
Reçu pour solde de tout compte, si non signé	1 an, non signé, si le litige concerne la rupture du contrat de travail 2 ans, si non signé, si le litige concerne l'exécution du contrat de travail. A titre d'exemple le non-paiement de frais professionnels. 3 ans, si non signé, si le litige concerne le paiement du salaire et/ou des heures supplémentaires.
Rupture du contrat de travail : licenciement, démission, rupture conventionnelle.	1 an, à partir de la notification de la rupture.
Exécution du contrat : modification du contrat, changement de poste, etc	2 ans, à partir du moment où vous avez eu connaissance des faits.
Salaires et Heures supplémentaires : primes impayées, heures non payées ...	3 ans, concrètement vous pouvez remonter jusqu'à 3 ans en arrière.
Harcèlement, moral et/ou sexuel, ou Discrimination	5 ans, à partir du dernier fait subi.
Dommege corporel à la suite d'un accident du travail, par exemple.	10 ans





Le journal Spécial formation 2026 est disponible sur le site
www.udfo91.fr

Calendrier des formations 2026 à l'U.D. 91 (Evry)

Mardi 15 au Jeudi 17 septembre	Connaître ses Droits
Lundi 05 au Vendredi 09 octobre	FO 1 ^{ER} NIVEAU
Lundi 16 au Vendredi 20 novembre	Fonctionnement et communication du syndicat

**Pour vous inscrire à l'aide
de votre compte perso sur
www.E-FO.fr**

**D'autres infos sur :
<https://cfms.force-ouvriere.fr>**



POUR VOS EXPERTISES CSE

11-13, rue Charbonnel 75013 Paris

tél : 01 48 19 25 40

Bureau Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr

**ÉCLAIRONS
L'ENTREPRISE
À LA LUMIÈRE
DU SOCIAL**

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social: 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS (TÉL: 01 48 19 25 40)
Bureaux: Paris - Lyon - Rennes
www.syncea.fr



Inflation : vers une nouvelle poussée des prix ?

Alors que les ménages espéraient une stabilisation durable des prix après les tensions des dernières années, plusieurs signaux économiques laissent entrevoir un retour probable de pressions inflationnistes dans les mois à venir. En avril, l'inflation a atteint +2,2 % sur un an.

Une perspective préoccupante pour les consommateurs, déjà fragilisés par l'érosion du pouvoir d'achat.

Plusieurs facteurs convergent. D'abord, la volatilité persistante des prix de l'énergie, liée aux incertitudes géopolitiques et aux ajustements de production, continue d'alimenter les coûts de transport et de production. Ensuite, les matières premières agricoles restent soumises à des aléas climatiques de plus en plus fréquents, avec des conséquences directes sur les prix alimentaires. À cela s'ajoutent des tensions salariales dans plusieurs secteurs, qui, si elles traduisent des revendications légitimes, peuvent également nourrir une boucle prix-salaires.

Selon les dernières projections économiques, l'inflation pourrait repartir à la hausse dès le second semestre, avec des impacts différenciés selon les postes de consommation. Les produits alimentaires, l'énergie et certains services essentiels pourraient être particulièrement concernés.

Pour les consommateurs, cette situation appelle à la vigilance. L'AFOC rappelle l'importance de comparer les prix, de surveiller les évolutions tarifaires et de faire jouer

la concurrence, notamment dans les secteurs où les écarts peuvent être significatifs (assurances, télécommunications, énergie). L'Association invite également les pouvoirs publics à renforcer les dispositifs de transparence et de contrôle, afin de limiter les pratiques abusives et de garantir une information claire aux consommateurs.

Dans ce contexte incertain, la protection du pouvoir d'achat doit rester une priorité. Cela passe par des mesures concrètes : encadrement de certains prix, soutien ciblé aux ménages les plus modestes, et renforcement des mécanismes de régulation des marchés.

L'AFOC restera pleinement mobilisée pour défendre les intérêts des consommateurs et alerter sur toute dérive susceptible d'aggraver les inégalités face à l'inflation.



SOS AFOC
L'ASSOCIATION FO CONSOMMATEURS



<https://sos.afoc.net>

Un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels.

SOS AFOC, c'est aider au quotidien et individuellement les consommateurs et les locataires dans leur(s) litige(s) par un professionnel, par le biais d'informations, de conseils, et, le cas échéant, d'un suivi individualisé du dossier par un juriste pour tout litige nécessitant une intervention.

MEMENTO

UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE EN ESSONNE



Où sont les syndicats ?

Notre organisation la CGT-FO est bien vivante et active en Essonne, en Ile-De-France et au niveau national.

Pour cela, je tiens à remercier tous les militants actifs au sein de leurs entreprises et administrations, mais aussi plus particulièrement aux militants qui se mettent au service des travailleurs au niveau interprofessionnel.

Conseillers Prud'hommes, conseillers du salariés, les défenseurs syndicaux, au pôle social, aux conseils de la CPAM et de la CAF, aux conseils des services de santé et travail, au CESER, ... à la Commission Exécutive et au Bureau de l'UD, au bureau de l'URIF FO... l'AFOC 91 et d'autres mandats que vous ont confiés vos fédérations respectives.

Notre organisation est interprofessionnelle, à l'origine de grandes conquêtes comme la Sécu et l'Assurance chômage, c'est bien tous les jours que nous devons les défendre.

Oui, c'est en permanence que nous militons pour l'ensemble des travailleurs de l'Essonne, du public comme du privé. Il faut le faire savoir.

Ce MEMENTO vous permettra de retrouver des coordonnées d'administrations et d'organismes importants pour faire valoir nos droits et autres repères pour mieux connaître le maillage de notre organisation syndicale : nos Unions Locales, l'Union Départementale, nos Fédérations et notre confédération qui est la somme de cet ensemble.

Merci pour ce militantisme authentique qui représente une organisation libre et indépendante pour Résister, Revendiquer, Reconquérir, pour le progrès social.

- ⇒ Edito - « Où sont les syndicats ? » - p.3
- ⇒ Coordonnés de l'Union Départementale FO 91 - p.4 et 5
- ⇒ Les réseaux sociaux où se trouve l'Union Départementale FO 91 p.4
- ⇒ Les Unions Locales FO en Essonne - p.6 et 7
- ⇒ Les Conseillers Prud'hommes FO en Essonne - p.8
- ⇒ Les Conseillers du Salarié FO en Essonne - p.9
- ⇒ Les Défenseurs syndicaux FO d'Ile-De-France - p.10 à 14
- ⇒ L'Union Régionale FO d'Ile-De-France - p.15
- ⇒ Notre Confédération - La CGT-FO - p.16
- ⇒ Nos fédérations - p.16 à 19
- ⇒ Les adresses utiles - p.20 à 21
- ⇒ Les Services de santé au travail agréés pour l'Essonne - p.22 et 23
- ⇒ Info TPE - p.24
- ⇒ FO HANDICAP - p.24
- ⇒ FO Cadres - p.24
- ⇒ L'AFOC - p.25 à 27
- ⇒ J'adhère - p.28





Intervention de Paul Barbier - UCR FO - pour les retraités au Congrès FO de Dijon

Je vous apporte le salut fraternel de l'**Union Confédérale des Retraités FORCE OUVRIÈRE** qui, conformément à nos statuts, a vocation, au travers de leurs structures respectives, locales, départementales, nationales et fédérales de rassembler tous les retraités des secteurs public et privé. Or, même si nous pouvons enregistrer des progrès, force est de constater que nous avons encore du mal à faire en sorte que les adhérents qui font valoir leurs droits à la retraite restent adhérents à l'organisation.

Pourtant, les raisons ne manquent pas, car, contrairement à ce que certains pourraient croire, ou laisser croire, la retraite n'est pas un long fleuve tranquille. Pourtant, tout est fait par les médias aux ordres pour tenter de faire croire que les retraités sont des nantis, des profiteurs et que si on est aujourd'hui dans cette situation, c'est quand même bien de la faute des baby-boomers qui ont bien profité des trente glorieuses. C'est la raison pour laquelle ils multiplient les campagnes de diffamation avec l'objectif de nous diviser.

Mais, mes chers camarades, regardons la réalité en face : entre 2017 et 2025, la somme des pertes subies par les retraités s'élève à 3,6 mois en général et à 5,3 mois pour les retraités ayant subi la hausse de la CSG de 25 % en 2018. C'est-à-dire que si vous aviez une retraite de 1 400 €, vous avez perdu plus de 5 000 € et cette perte s'élève à 10 000 € si votre pension était de 1 900 €.

Et, c'est sans parler des retraites complémentaires qui ont été gelées en 2026 à cause de l'intransigeance du patronat. Tout ça dans un contexte où les prix des produits alimentaires ont augmenté de 6 % par an en moyenne entre 2022 et 2024, où le coût des mutuelles a progressé en moyenne de 8,2 % en 2024, de 6 % en 2025 et de 5 à 7 % en 2026. Et je ne parle pas du coût de l'énergie. Face à cette situation, nous nous sommes battus et nous continuons à nous battre.

Alors que le gouvernement envisageait une année blanche, la mobilisation a permis que les pensions de base soient revalorisées du montant de l'inflation, le minimum vieillesse n'a pas été gelé, les nouvelles franchises médicales n'ont pas été appliquées et l'abattement fiscal de 10 % sur les impôts a été maintenu.

Maintenant, mes chers camarades, il serait naïf de notre part de croire qu'ils ne vont pas revenir à la charge. Déjà, ils ont décidé d'augmenter le forfait hospitalier journalier certes pris en charge par les mutuelles or, 2,5 millions de Français n'ont pas de complémentaire et devront donc eux-mêmes s'acquitter de ces sommes.

Et puis, ils ont décidé de reporter le plan Grand Âge, ce qui constitue, comme nos camarades de la FSPS l'ont rappelé, une véritable provocation puisqu'à l'horizon 2050, la France comptera 2,8 millions de personnes en perte d'autonomie, soit 738 000 de plus qu'aujourd'hui et il faudra créer entre 156 000 et 202 000 emplois supplémentaires d'aides-soignants en EHPAD et d'aides à domicile pour faire face aux besoins.

On pourrait également parler de la loi relative aux fraudes sociales qui vise à stigmatiser les plus fragiles en évitant, bien sûr, de parler des 100 milliards d'euros de fraude et d'évasion fiscale qui sont le fait des plus riches. À ce propos, rappelons que pour les 53 milliardaires français qui sont plus riches que la moitié de la population, il suffit de 24 minutes pour gagner l'équivalent du revenu annuel

moyen d'un français.

Quant aux retraites, la Confédération a eu raison d'expliquer que la suspension de la réforme de 2022 n'était en réalité qu'un décalage dans son application qui doit porter à 64 ans l'âge de départ. La confédération a eu raison d'exiger son abrogation. Mais attention, déjà se profile une nouvelle réforme. C'est ainsi que le président du COR, M Gilbert Cette, un bon ami du président qui trouve qu'il y a trop de syndicats dans ce pays, préconise aujourd'hui de franchir une nouvelle étape et de porter l'âge de départ à 65 ans, répondant ainsi aux souhaits du MEDEF qui voudrait bien qu'on fixe la barre à 67 ans.

Alors vous voyez, mes chers camarades, on a du pain sur la planche et ce, d'autant plus dans une situation marquée par la marche à la guerre. Car il faut bien appeler un chat un chat. Comment justifier l'augmentation considérable du budget des armées — qui a quasiment doublé depuis 2017 — et qui devrait être porté à 5 % du PIB pour répondre aux exigences de M. Trump ? Car, mes chers camarades, les munitions, les balles, les bombes, les obus, les drones, les avions de chasse, ils ont une raison d'être, c'est celle de tuer, de détruire, d'écraser tout ce qui bouge, à commencer par les plus fragiles, les enfants.

J'ai fait toute ma carrière comme instituteur de l'école publique avec un objectif, celui d'instruire, c'est-à-dire de mettre debout les élèves qui m'étaient confiés, en leur transmettant bien sûr les connaissances indispensables à leur développement, mais aussi en leur inculquant la tolérance, le respect de l'autre et la haine de la guerre.

Quand je vois aujourd'hui que ce gouvernement fait la promotion de ce qu'il appelle les « classes défense » qui n'ont d'autres objectifs que de préparer les jeunes générations à accepter de servir demain de « chair à canon » pour défendre des intérêts qui ne sont pas les leurs, mais ceux dont je parlais tout à l'heure qui gagnent en 24 minutes ce que vous gagnez en un an...

Quand je vois qu'on nomme à France-Travail une générale pour vanter aux demandeurs d'emploi les bienfaits des métiers de l'armement, Quand je vois tout ça, j'estime que plus que jamais nos camarades de la vieille CGT avaient raison lorsqu'ils déclaraient en 1914 dans leur manifeste contre la guerre : « La guerre n'est en aucune façon, une solution aux problèmes posés. Elle est et reste la plus effroyable des calamités humaines. Faisons tout pour l'éviter ! À bas la guerre ! Vive la paix »

Oui, ils avaient raison, tout comme nos camarades qui en 1948 fondèrent la CGT FORCE OUVRIÈRE et qui écri-vaient : « **Le syndicalisme doit exercer son action constante pour porter au maximum de justice sociale le niveau de la condition ouvrière. Rien de cela n'est possible dans un monde en état actif ou latent de conflit armé. Le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix.** »

C'était il y a 78 ans. Alors, mes chers camarades, soyons à la hauteur de ceux qui ont fondé notre organisation : la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE, car qui n'a pas de passé n'a pas d'avenir.



REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE

FONCTION PUBLIQUE DE L'ESSONNE

Plus nombreux, plus forts, mieux entendus.

Agents de la Fonction publique en Essonne :



- **Territoriale** (mairie, département, région)
- **Hospitalière** (hôpital public, EHPAD public)
- **Etat** (école, collège, lycée, centre des impôts, commissariat, tout service public du territoire)



**Si vous voulez changer les choses,
ne restez pas seul. Rejoignez FO !**

Les élections professionnelles de la Fonction publique auront lieu à la fin de cette année. Leur réussite dépend avant tout du renforcement de nos implantations : chaque nouvelle section, chaque nouveau syndicat, chaque nouveau candidat FO comptent.

C'est ensemble que nous pourrons défendre et améliorer les conditions de travail, les carrières, les rémunérations et les droits de toutes et tous.

La Fonction Publique, c'est la République.

CONTACT

udfo91@force-ouvriere.fr

Tel : 01 60 78 15 57

www.udfo91.fr



REJOIGNEZ FO

Élections professionnelles
Fonction publique 2026



Territorial



Hospitalier



État

*Plus nombreux, plus forts,
mieux entendus.*

UD FO 91 - udfo91@force-ouvriere.fr - 01 60 78 15 57